

# Contrat de Saillie (hors France)

## MARQUIS DE LA LANDE\*HDC - Saison de monte 2017

### CONDITIONS DE MONTE EN SELLE FRANÇAIS

En IAC uniquement. Hors frais d'expédition.



- Carte de saillie : **800 € HT + TVA\***

La vente de la carte de saillie s'effectue en I.A.C. uniquement comprenant la mise à disposition de 1 doses de 8 paillettes pour chaque jument. La carte est valable que pour 1 seule jument.

Si la jument inséminée est en état de vacuité au 01/10/2017, le Haras des Coudrettes s'engage à rembourser la moitié des frais de saillie soit 400 € HT à l'acheteur. C'est à l'acheteur de prouver, avant le 01/10/2017, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et aucun remboursement ne sera effectué.

Je soussigné (Nom, prénom, Raison Sociale) \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

**Déclare souscrire une saillie de MARQUIS DE LA LANDE\*HDC au prix de 800€ HT + TVA\* pour la saison de monte 2017 aux conditions du présent contrat, pour ma jument :**

Nom de la jument : \_\_\_\_\_

N°Stud-book : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

La jument est-elle maiden, vide ou suitée ? \_\_\_\_\_

Père de mère : \_\_\_\_\_ N°Stud-book : \_\_\_\_\_

Mère de mère : \_\_\_\_\_ N°Stud-book : \_\_\_\_\_

Merci d'indiquer dans quel stud-book vous souhaitez faire déclarer l'insémination de votre jument : .....

Qui sera inséminée au centre de \_\_\_\_\_

Adresse du centre : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon :  OUI  NON

Je m'engage à restituer à mes frais au centre AMELIS/EQUITECHNIC la semence non utilisée.

**J'accepte les CONDITIONS DE MONTE en IAC et les CONDITIONS GÉNÉRALES du présent contrat. Je m'engage à régler l'achat et le transport des paillettes avant l'insémination de ma jument ou le départ de la cuve d'EQUITECHNIC.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ en deux exemplaires

L'acheteur

Le Vendeur

(signature précédée de la mention « Lu et approuvé » et signature sur 2nde page)



**HARAS DES COUDRETTES**

Les Coudrettes – Le Mesnil Mauger -14270 Mezidon Vallée  
d'Auge

Phone: +33 (0) 6 07 65 23 45 or +33 (0) 2 31 61 95 35



**ENVOYER EN DEUX EXEMPLAIRES SIGNÉS ACCOMPAGNÉS**

**DE VOTRE REGLEMENT À L'ORDRE DU HARAS DES COUDRETTES À L'ADRESSE SUIVANTE :**

CRYDOR – 33 RUE VAVIN – 75006 PARIS

## CONDITIONS GENERALES

### MARQUIS DE LA LANDE\*HDC - Saison de monte 2017

\* La TVA de 10% ne sera pas facturée aux éleveurs professionnels présentant un numéro de TVA intracommunautaire.

\* **FRAIS D'EXPÉDITION :** L'envoi des doses dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique et se fait à la demande expresse du propriétaire de la jument dans les délais utiles. Les frais d'expédition sont à la charge du propriétaire de la jument. AMELIS EQUITECHNIC +33(0)2 31 32 28 86

• Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhino-pneumonie comprise).

• **La semence ne peut être utilisée que pour des inséminations classiques ou en vue d'un transfert d'embryon. L'utilisation par I.C.S.I. ou toute autre technique moderne de reproduction n'est pas autorisée.**

• **TRANSFERT D'EMBRYON :** La semence acquise en vue d'un transfert d'embryon n'est valable que pour une seule gestation. Si plusieurs gestations sont obtenues à partir d'une même récolte, une nouvelle carte de saillie devra être réglée pour chaque gestation supplémentaire (confirmée par les battements de cœur).

• A la réception du présent contrat de saillie dûment signé (un exemplaire vous sera retourné signé par nos soins) et de la totalité de votre règlement, la semence sera expédiée à vos frais par la société **AMELIS Equitechnic, Chemin du Marais, 14340 CORBON – France.**

• Dans le cas d'un règlement en provenance de l'étranger, les frais bancaires nécessaires à ce règlement restent à la charge de l'acheteur et le montant crédité sur le compte du Haras des Coudrettes doit correspondre au tarif de la carte de saillie entière avec les frais d'expéditions de la semence.

• En cas d'utilisation de toutes les paillettes sans résultat de gestation, le Haras des Coudrettes peut envoyer **1 dose (4 paillettes) supplémentaire au prix de 200€ HT**, pour inséminer la même jument, les frais d'expédition ou de retrait au centre sont à la charge du propriétaire de la jument.

• Dans le cas où toutes les doses n'auraient pas été utilisées, et que l'acheteur désire inséminer dans la même saison de monte une autre jument avec les doses restantes, après présentation de la nouvelle jument et acceptation de celle-ci par le Haras des Coudrettes, l'acheteur doit s'acquitter du paiement d'une nouvelle carte de saillie complète hors les frais d'expédition des doses, **soit 800€ HT**, dans les mêmes conditions du présent contrat.

• Le report éventuel de la carte de saillie ne pourra se faire que l'année suivante et que sur le même étalon dans la mesure des saillies disponibles, ceci avant le 31/12. En tout état de cause, le report susvisé ne pourra être considéré que comme un acompte sur le montant de la saillie fixé l'année suivante, celle-ci pouvant être au même prix ou à un prix différent. Le prix de saillie comprend le prix des doses.

• Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers du présent contrat restent la propriété du Haras des Coudrettes. La semence congelée non utilisée ou en excédent doit être retournée à vos frais à la société AMELIS à la fin de la saison de monte 2017, aucune déclaration de naissance ne sera envoyée à l'éleveur sans ce retour.

• Les frais d'acheminement au centre de mise en place, de pension, de suivi gynécologique et d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.

• Le vendeur se réserve le droit, en cas de défaut de paiement, de conserver la propriété du poulain à hauteur de la somme due. Les frais liés au quotidien dudit poulain demeurent à la charge exclusive du propriétaire de la jument.

• L'éleveur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain par papier ou par Internet au SIRE ou dans n'importe quel stud-book que lorsqu'il aura d'une part retourné les paillettes de semence non utilisées et d'autre part réglé la totalité des factures dues au Haras des Coudrettes. L'éleveur aura reçu en retour, sous réserve de respecter ces deux conditions, l'original de la déclaration de naissance, si inscrit dans le stud-book Selle Français.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ en deux exemplaires

L'acheteur

(signature précédée de la mention « Lu et approuvé » et signature sur 1<sup>ère</sup> page)

Le Vendeur



**HARAS DES COUDRETTES**

Les Coudrettes – Le Mesnil Mauger -14270 Mezidon Vallée  
d'Auge

Phone: +33 (0) 6 07 65 23 45 or +33 (0) 2 31 61 95 35